
Microprogramme de 1er cycle de formation initiale en enquête

9

Directeur(trice): Dorra Skander
CPPC - Sécurité publique

Bureau du registraire
1 800 365-0922 ou 819 376-5045
www.uqtr.ca

5

9

8

Crédits: 18

Note

Ce programme fait partie de l'offre de formation en sécurité publique offerte par l'UQTR, l'École nationale de police du Québec (ENPQ) et de toutes les universités québécoises francophones qui ont accepté de mettre en commun leurs différentes expertises pour contribuer au perfectionnement des policiers à la grandeur du territoire québécois. Pour consulter la liste complète des programmes, veuillez cliquer sur l'un des liens suivants : Baccalauréat en sécurité publique (cheminement en enquête) (6635) ou Baccalauréat en sécurité publique (cheminement en gestion) (6636).

Présentation

En bref

Ce programme est réservé aux personnes qui sont à l'emploi d'un corps de police à titre de policier.

Objectifs du programme

L'objectif du programme est de préparer l'étudiant à intervenir adéquatement et efficacement dans le contexte des opérations policières spécifiquement reliées à l'enquête policière. Plus précisément, il vise à permettre à l'étudiant de développer les compétences nécessaires pour intervenir dans l'ensemble des situations couramment rencontrées par un enquêteur, en tenant compte des particularités des différentes réalités sociales et dans les respects des normes exigées par la fonction. Le programme vise les compétences suivantes : s'engager dans sa formation et sa profession, organiser le travail d'enquête, prendre en charge un dossier d'enquête policière, effectuer les techniques d'enquête policière, intégrer les aspects légaux, méthodologiques, organisationnels, éthiques et l'approche client.

Afin de favoriser le développement des compétences, le programme est orienté autour d'une approche programme et d'un itinéraire de formation conçu autour d'une logique de développement progressif et cohérent des compétences. L'itinéraire de formation prévoit l'intégration des disciplines contributives au moment opportun afin de favoriser le transfert dans la fonction de travail de l'enquêteur.

Atouts UQTR

Particularités

L'étudiant admis au programme de Baccalauréat en sécurité publique qui aura complété les 18 crédits du microprogramme de premier cycle de formation initiale en enquête pourra être admis et recevoir une attestation de l'Université pour la réussite de ce microprogramme.

Admission

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne, hiver et été.

Ce programme est offert à temps partiel.

Conditions d'admission

Études au Québec

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques policières ou d'une attestation d'études collégiales (AEC) en techniques policières ou leur équivalent et être à l'emploi d'un corps de police québécois à titre de policier**.

Et

Fournir une preuve qu'il est tenu de suivre le programme dans le respect du Règlement sur les qualités minimales pour exercer les fonctions d'enquête.

OU

Base expérience

Être à l'emploi d'un corps de police québécois à titre de policier**.

Et

Fournir une preuve qu'il est tenu de suivre le programme dans le respect du Règlement sur les qualités minimales pour exercer les fonctions d'enquête.

** En raison du contenu de certaines activités, l'étudiant qui n'est plus à l'emploi d'un corps de police pourrait être exclu du programme.

Les civils engagés à titre de policiers dans les corps de police spécialisés doivent avoir réussi le Programme de formation préparatoire en enquête (PFPEN) pour être admissibles au Volet 2.

Études hors Québec

Ce programme n'est pas offert aux candidats de l'international.

Structure du programme et liste des cours

A moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (18 crédits)

CRI1027 Principes généraux en enquête policière
CRI1028 Intégration à la fonction d'enquêteur policier (6 crédits)
ENQ1001 Technologies en contexte d'enquête policière
LAV1994 Mise en application du droit pénal dans un contexte d'enquête policière (DRT1501)
SHE0528 Intégration de la compétence éthique en contexte d'enquête policière (ETA201)

Autres renseignements

Pour obtenir de l'information au sujet des programmes en sécurité publique, veuillez contacter Madame Renée Bastien à l'École nationale de police du Québec, 350, rue Marguerite-D'Youville, Nicolet (Québec) J3T 1X4, (819) 293-8631 poste 6453.

Règlements pédagogiques particuliers

Les étudiants doivent faire leur demande d'admission au microprogramme de premier cycle de formation initiale en enquête à l'UQTR. Les cours Principes généraux en enquête policière et Intégration à la fonction d'enquêteur policier sont des crédits émis par l'UQTR.

Le cours de Principes généraux en enquête policière est préalable aux autres cours. Le cours est valide pour une période limitée (période maximale de 60 mois) considérant l'évolution rapide de la fonction.

Les cours relatifs au droit pénal (Université Laval) et à l'éthique (Université de Sherbrooke), seront suivis en transfert de crédits. L'étudiant doit donc être inscrit simultanément aux cours suivants :

- CRI1028 - Intégration à la fonction d'enquêteur policier (6 crédits)
- SHE0528 - Intégration de la compétence éthique en contexte d'enquête policière (3 crédits)
- LAV1994 - Mise en application du droit pénal dans un contexte d'enquête policière (3 crédits)
- ENQ1001 - Technologies en contexte d'enquête policière (3 crédits)

Interruption de programme

Une interruption de programme peut être accordée sous certaines conditions. Pour ce faire, l'étudiant doit obtenir l'approbation de la Direction du programme.

Un étudiant qui obtient une interruption de programme entre la semaine 1 à 4 du programme doit reprendre le Volet 2 dans une autre cohorte à partir de la semaine 1, et s'il interrompt le programme entre la semaine 5 à 8, il devra revenir dans une autre cohorte à la semaine 5. Il sera alors un étudiant supplémentaire à la nouvelle cohorte, et ce, sans frais supplémentaires et sans mention d'échec à son dossier.

Lors d'une interruption de programme, l'étudiant a un délai d'un an à partir de la date de début du Volet 2 pour être réintégré au programme à la semaine 1 ou à la semaine 5.

Comité de coordination

Le Comité de coordination est composé des Codirecteurs des programmes de premier cycle en sécurité publique et des enseignants des cours composant le Volet 2. Il permet de :

- 1- Favoriser la collaboration et les échanges entre les enseignants afin d'assurer l'harmonie des cours du Volet 2 offerts dans une formule pédagogique intégrée;
- 2- Identifier les étudiants en difficulté dans chacun des cours du Volet 2. L'objectif est de leur offrir des outils et des modalités supplémentaires afin de favoriser leur réussite.

Ce Comité se réunit à chaque diffusion après la 6e semaine, et avant le début de la 7e semaine ou à la demande des codirecteurs.

Un étudiant qui obtient un échec dans un des cours suivants : Technologies en contexte d'enquête policière [ENQ1001], Intégration de la compétence éthique en contexte d'enquête policière [SHE0528] et/ou Mise en application du droit pénal dans un contexte d'enquête policière [LAV1994] doit reprendre le cours échoué et se présenter aux journées planifiées du cours à reprendre. Il doit également payer les frais du cours, et sera ajouté comme étudiant supplémentaire au cours.

Échec du Volet 2

Un échec du Volet 2 se produit quand un étudiant a un échec dans le cours Intégration à la fonction d'enquêteur policier [CRI1028] considérant la formule pédagogique particulière du programme et les objectifs de ce cours. A ce moment il doit reprendre le Volet 2 au complet, payer à nouveau les frais, et réintégrer un autre groupe.